

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

*À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37*

BELDA David

par MÉLADE Thierry

*À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47*

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

*À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06*

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

*À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00*

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

*À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27*

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178041-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	JAVEL François	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	PESTEL René Louis	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	ADAME Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
(6)	KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(5)	BÉLIM Audrey			
	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	HOAREAU Jean-François			
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	BOMMALAIS Geneviève			Petite Enfance
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	ANNETTE Gilbert	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	CHOPINET Gérard			Projet éducatif global
	CLAIN Claudette			Restauration scolaire
(1)	ADAME Brigitte			Scolaire
	HO-SHING Cynthia			Séniors
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	BOMMAMAIS Geneviève	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	COUDERC Alain	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	ADAME Brigitte	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	JAVEL François	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	EUPHRASIE Didier			
	FIDJI Jean-Claude			
(2)	LOYHER Jeanne	(délégués/ CINOR)		
	ASSABY Maximilien			
(2)	VARONDIN Frédéric			
	DOKI-THONON	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CCAS Centre communal d'Action sociale  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CDÉ Caisse des Écoles  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
OMS Office municipal des Sports  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
OTI Office de Tourisme intercommunal  
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
BCD Basket Club dionysien  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06  
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031  
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47  
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance  
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27  
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178041-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178041-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET**           **Casino de Saint-Denis**  
Rapport du délégataire pour l'exercice 2015-2016

---

## I     **Contexte**

L'activité comptable présentée par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) a une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société et un rapport des Commissaires aux Comptes (SARL AUDIRE et KPMG-Tartaroli), a été établi en date du 31 janvier 2017.

Le rapport transmis par la STHCR est consultable dans son intégralité auprès de la Direction « Economie de Proximité » de la Ville.

## II    **Appréciation des conditions d'exécution du service public pour l'exercice 2015-2016**

Durant l'exercice 2015-2016, le Casino de Saint-Denis a exploité trois activités réglementaires que sont les jeux de hasard, l'animation et la restauration, sous l'autorité et le contrôle d'un Comité de Direction confirmé dans ses fonctions par décision ministérielle du 30 septembre 2013.

L'autorisation accordée à la STHCR d'ouvrir au public un établissement de jeux de hasard par décision ministérielle datée du 30 septembre 2013 est valable jusqu'au 31 octobre 2018.

### ➤ Les activités réglementées du Casino

#### ▪ *Activité des jeux de hasard*

Avec un total de produit brut des jeux de 21 843 589 €, le Casino de Saint-Denis s'est classé au 22<sup>ème</sup> rang national sur 203 établissements, soit une progression de deux places par rapport à l'exercice précédent.

La régularité des investissements sur l'outil de travail, a permis une augmentation du total des produits brut des jeux de 9,47 % sur l'exercice 2015-2016, supérieure à celle de l'année 2014-2015.

Les produits bruts des jeux de hasard se composent :

- des produits des machines à sous ;
- des produits des jeux traditionnels.

Les produits des machines à sous représentent 88,63 % des recettes des jeux de hasard et progresse de 5,83 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits des jeux traditionnels, quant à eux, représentent 11,37 % des recettes des jeux de hasard (Roulettes anglaises, Roulettes électroniques, Texas Hold'em Poker, Black Jack...), et progressent de 49,55 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement due à l'attrait pour les nouvelles Roulettes électroniques installées dans l'établissement de jeux.

Les bons résultats globalement affichés par l'activité des jeux de hasard permettent au Casino de Saint-Denis de maintenir les recettes de ses jeux à un niveau supérieur à celui de l'année précédente, notamment dans un contexte où les établissements de jeux en France connaissent un recul de leur fréquentation.

- *Activité d'animation (animations internes et relatives au cahier des charges)*

Au titre de la délégation de service public, le Casino a consacré un budget global de 690 000 € à l'animation de la Ville, réparti comme suit :

- Manifestation Artistique de Qualité 360 000 € dédiés au Festival Kaloo Bang 2016 :
- animations culturelles de la Ville 150 000 € :
- animations sportives de la Ville 180 000 €.

Ainsi, le Casino de Saint-Denis continue à participer activement à l'animation du territoire.

- *Activité de restauration*

Le restaurant du Casino dispose d'une capacité de 25 couverts.

Malgré une restructuration importante depuis 2011, les résultats du restaurant ne sont pas au rendez-vous. En effet, sur ce segment, le Casino perd plus de 40 % de chiffres d'affaires. Dès lors, la Direction de l'établissement prévoit de modifier le concept sur la saison suivante, afin de développer une nouvelle offre de restauration et d'animation (bar-karaoké).

- Bilan des activités réglementées du Casino

Les produits nets d'exploitation du Casino sur l'exercice s'élève à 10 658 752 €. Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 7 404 053 €. Par conséquent, le résultat net d'exploitation du Casino est de 3 254 699 €, soit une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Casino de Saint-Denis a dégagé un bénéfice de 2 355 719 € sur l'exercice 2015-2016, soit une hausse de plus de 37 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les prélèvements obligatoires de l'Etat et de la Commune de Saint-Denis sur les produits des jeux

Concernant les prélèvements obligatoires, celui de l'Etat a augmenté de 10,80 % pour atteindre un niveau de 7 318 499 €. Celui de la Commune a augmenté de 10,93 % pour atteindre un niveau de 2 779 254 €.

- Les mesures prises contre l'addiction aux jeux

Enfin, il est à noter que le Casino de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi qu'à la lutte contre l'addiction aux jeux. Des mesures d'interdiction temporaires dans les trois Casinos de l'île ont été prises pour les joueurs faisant une demande d'interdiction de jeux dans l'un de ces trois établissements.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 26 du cahier des charges du Casino daté du 13 janvier 2004, le Conseil municipal de Saint-Denis est amené à prendre acte de la présentation du rapport du délégataire au titre de l'exercice 2015-2016.

En conséquence, je vous demande de prendre acte du rapport relatif au Casino de Saint-Denis produit par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) pour l'exercice 2015-2016.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178041-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET**        **Casino de Saint-Denis**  
Rapport du délégataire pour l'exercice 2015-2016

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de Délégation de Service public local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis daté du 13 janvier 2004 ;

Vu le cahier des charges du 13 janvier 2004 y afférant ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif à l'autorisation de jeux du Casino de Saint-Denis ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif au renouvellement des jeux du Casino de Saint-Denis jusqu'au 31 octobre 2018 ;

Vu le rapport du 29 septembre 2017 relatif à l'exercice 2015-2016 présenté par la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion ;

Vu le RAPPORT N°17/8-041 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Economie Marchande / Economie Solidaire » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du rapport portant sur le Casino de Saint-Denis produit par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) pour l'exercice 2015-2016.